

mes en consultation avec ces minorités, de façon à ce que celles-ci puissent participer à leur élaboration plutôt que de se les voir imposer. La démocratie exige une telle considération et j'espère de tout cœur que la déclaration de principes sera suivie d'actes qui nous permettront à tous d'être fiers de notre pays.

[Français]

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, même si je ne suis pas toujours d'accord avec le très honorable premier ministre sur plusieurs points, il a fait ce matin une déclaration que j'approuve entièrement. Au fait, je répète depuis 30 ans à qui veut l'entendre, et même à ceux qui ne veulent pas l'entendre, que nous avons une nation canadienne, et non pas deux, trois ou dix, que nous avons deux langues officielles, l'anglais et le français, et que nous avons une multiplicité de cultures qui font la richesse de notre pays.

Monsieur l'Orateur, mes collègues et moi-même sommes heureux que le très honorable premier ministre ait fait cette déclaration. Toutefois, je la trouve un peu confuse, car le premier ministre a déclaré, et je cite:

Car, bien qu'il y ait deux langues officielles, il n'y a pas de culture officielle, et aucun groupe ethnique n'a la préséance. Il n'y a pas un citoyen, pas un groupe de citoyens qui soit autre que Canadien...

Monsieur l'Orateur, s'il n'y a pas de culture canadienne officielle, je ne vois pas comment nous pourrions arriver à former véritablement un peuple, alors que nous ne serions doté que d'un certain nombre de cultures qui ne pourraient pas s'entendre ou qui se dresseraient les unes contre les autres. Je crois fermement que nous avons au Canada une culture qui nous est propre. Notre culture à nous, les francophones, n'est pas du tout celle de la France, pas plus d'ailleurs que celle des Canadiens de langue anglaise s'identifie à celle des Anglais d'Angleterre. Nous avons une culture propre, une culture canadienne. Nous avons notre histoire. Nos traditions, nos mœurs peuvent différer d'une région à l'autre, d'un groupe ethnique à l'autre. Cependant, si nous ne pouvons pas faire un Anglais d'un Français, ou vice versa, nous pouvons quand même, comme nous tentons de le faire, faire de bons Canadiens des membres de tous les groupes ethniques du Canada.

Les Ukrainiens, les Italiens, les Allemands, etc., doivent pouvoir s'épanouir pleinement au Canada.

Je suis tout à fait convaincu que ce que le très honorable premier ministre a énoncé ce matin est partagé par l'ensemble des Canadiens. Alors, il n'y a pas à s'en faire. Il existe des troubles au Québec et ailleurs au Canada. Des gens disent: si les choses vont mal, cela dépend des Canadiens français ou des Canadiens anglais ou parce que nous recevons trop d'immigrants, etc.

[M. Lewis.]

[Traduction]

Ce que j'ai dit en français, c'est que nous ne voulons pas au Canada d'une petite France, d'une petite Angleterre, d'une petite Italie ou d'une petite Russie; ce que nous voulons, c'est que le Canada soit un grand pays pour tous ses habitants et pour tous les groupes ethniques qu'il renferme. De cette manière, nous parviendrons à l'unité et nous renforcerons notre position dans le monde entier.

\* \* \*

## LES NATIONS UNIES

### LA RÉOLUTION DE L'ALBANIE TENDANT À L'EXPULSION DE TAIWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion relative à un aspect important de la conduite de la politique étrangère du pays, à savoir, le fait que la délégation canadienne aux Nations Unies ait annoncé son intention de voter en faveur de la résolution proposée par l'Albanie, et tendant à l'expulsion d'un État membre des Nations Unies.

Je propose, avec l'appui du député d'Halifax-East Hants (M. McCleave):

Qu'avant que le Canada ne se prononce sur cette résolution très sérieuse, très importante et de fort mauvais augure, la question soit renvoyée au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale afin qu'il puisse en débattre et l'étudier attentivement.

**M. l'Orateur:** Les députés ont entendu la motion proposée par le député de Hillsborough. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut donc être mise en délibération.

\* \* \*

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

### LES MEURTRES À MONTRÉAL ET DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce):** Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, j'aimerais proposer une motion concernant une affaire extrêmement importante; c'est pourquoi je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter ladite motion. Jusqu'à aujourd'hui 40 meurtres avec violence ont été commis à Montréal en 1971, ce qui représente un nombre sans précédent pour cette ville. En même temps, 78 meurtres ont été commis dans l'Ouest du Québec et la province, dans son ensemble, est en voie d'établir à cet égard un record. Un grand nombre de ces crimes semblent avoir été exécutés par des groupes de criminels organisés. Je signale aussi que le même phénomène se produit dans d'autres provinces mais je n'ai pas de chiffres. Je propose donc:

Qu'on charge le comité de la justice et des questions juridiques d'enquêter sur les causes et la nature des crimes commis avec violence au Canada, et de formuler des recommandations en vue d'apporter au droit pénal les modifications appropriées.